

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF A LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA CHATAIGNERAIE (85120)

Par arrêté A2019/075 en date du 30 octobre 2019, le président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Châtaigneraie. Le projet de modification consiste à transférer la parcelle AI 494p (2000 m²) actuellement incluse en zonage UI (installations de loisir), dans un zonage UB dans le but d'y réaliser un programme de logement en cohérence avec le tissu urbain du cœur de bourg.

Cette enquête est ouverte pendant 17 jours consécutifs du :

26 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclus.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront à la disposition du public en mairie de La Châtaigneraie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 / Le samedi de 9h00 à 12h00. Un ordinateur contenant toutes les pièces du dossier sera également mis à disposition.

Le dossier sera disponible et consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (www.pays-chataigneraie.fr).

Il sera également consultable pendant l'enquête publique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1776>. Il pourra y être téléchargé.

Monsieur Pierre RENAULT, officier général de la Gendarmerie nationale à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de La Châtaigneraie :

- le 26 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures 30
- le 7 décembre de 9 heures à 12 heures
- le 12 décembre de 14 heures à 18 heures

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **par courrier**, à l'attention de monsieur Pierre RENAULT, commissaire enquêteur au siège de l'enquête : mairie de La Châtaigneraie, 38 rue de La République – 85120 La Châtaigneraie,
- **par courriel** (avec demande d'accusé de réception), à l'attention de monsieur Pierre RENAULT, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante mairie@la-chataigneraie.fr (préciser dans l'objet : Enquête publique sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de La Châtaigneraie),
- **sur le registre** dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1776>

Ne seront prises en considération que les observations parvenues au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et de la mairie de La Châtaigneraie pour y être tenue, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.


Le Président
Gérard Ranaud, Le Président.